



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 décembre 2015

L'ENQUETE DE « 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS » : UNE ATTAQUE OPPORTUNISTE ET INJUSTIFIEE A L'EGARD DES MEDICAMENTS

L'Afipa s'interroge sur les motivations de cette enquête et sur la méthodologie utilisée, et souhaite mettre en garde sur les conclusions hâtives et peu objectives, qui représentent un risque pour la santé publique.

- **LES MEDICAMENTS D'AUTOMEDICATIONS SONT SURS ET FIABLES**

Tous les médicaments disponibles sur le marché disposent d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) octroyée par l'Agence nationale de sécurité du médicament & des produits de santé (ANSM). Autrement dit, **ces spécialités ont un rapport bénéfice/risque favorable et ont prouvé leur efficacité.**

L'affirmation selon laquelle de nombreux médicaments n'ayant pas fait la preuve de leur efficacité sont encore commercialisés est totalement erronée. Au contraire, tout au long de leur commercialisation et de manière régulière, les spécialités pharmaceutiques font l'objet d'un suivi de pharmacovigilance par l'ANSM. Ce suivi conduit, le cas échéant, à une réévaluation de l'AMM par l'ANSM qui prend les décisions qu'elle juge nécessaires.

- **LA METHODOLOGIE DE « 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS » EST CONTESTABLE ET SES CONCLUSIONS SONT DANGEREUSES POUR LA SANTE PUBLIQUE**

L'Afipa s'étonne fortement que la méthodologie amenant le magazine à formuler des conclusions aussi radicales ne soit pas détaillée, **et ce particulièrement pour une organisation prônant la transparence et l'impartialité.**

Au-delà du préjudice que représente cette attaque sur la réputation des autorités évaluatrices (ANSM, Haute autorité de santé), des pharmaciens d'officine qui les dispensent mais aussi de l'ensemble des médicaments mis en cause et des sociétés pharmaceutiques qui les produisent, ces informations partiales et erronées trompent les patients-consommateurs et nourrissent des peurs injustifiées vis-à-vis des produits de santé. En cela, **ce type de publication constitue un danger en matière de santé publique car elle favorise le développement d'idées fausses.**

- **L'AUTOMEDICATION S'INSCRIT DANS UN PARCOURS DE SOINS**

Le recours à l'automédication procède d'un véritable parcours de soins dans lequel le pharmacien est l'interlocuteur clé. Le pharmacien conseille et oriente les patients dans leur choix de traitement. Le pharmacien s'appuie particulièrement sur le dossier pharmaceutique, utilisé sur autorisation du patient, qui contribue à sécuriser la dispensation des médicaments en permettant d'éviter notamment les risques d'interaction entre médicaments et les traitements redondants.

Afin d'améliorer l'information dont bénéficie les patients-consommateurs grâce au professionnel de santé qu'est le pharmacien d'officine, **l'Afipa appelle de ses vœux, et depuis plusieurs années, la**

mise en place d'une campagne publique d'information et d'éducation à la santé et la reconnaissance de l'officine comme première étape du parcours de soins pour les pathologies bénignes.

L'AFIPA, acteur de Santé Publique, est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication).

www.afipa.org

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), avec le conseil du pharmacien.

Contact presse

...

Sophie Champaud

Tél: 01 56 77 16 18

Email: sophie.champaud@afipa.org